



UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTÉ PRIVÉE FORCE OUVRIÈRE

COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE VYV3 PDL EN GRÈVE À PARTIR DU 29 AVRIL 2025

Depuis le mois de septembre 2024, la direction générale de VYV3 Pays de la Loire a initié la négociation d'un nouvel accord du temps de travail à la suite de la régionalisation en janvier 2024 et donc la mise en cause automatique du statut collectif des salariés.

Pour la section Force Ouvrière, la négociation et le projet d'accord, ont permis d'identifier avant tout la volonté de l'employeur de rendre les salariés de VYV3 PDL corvéables à merci en érigeant en dogme la flexibilité dans le seul intérêt de l'entreprise.

L'entreprise veut faire travailler plus les salariés, imposer des horaires sans respecter leur vie, casser les acquis collectifs des salariés, les isoler, les diviser, les affaiblir.

L'entreprise souhaite que les salariés soient la variable d'ajustement au regard du manque de moyens dans les activités sous tiers financeurs, dû à l'incurie des gouvernements successifs.

FO n'a pas attendu pour défendre les intérêts collectifs et individuels des salariés. Elle a organisé la grève reconductible les 10, 11 et 12 décembre 2024. Les salariés grévistes ont alors adopté une motion qui a servi de base à un appel à la grève intersyndical le 6 février 2025.

Lors de cette mobilisation, la section Force Ouvrière a prévenu la direction que si cette dernière maintenait un accord dur, les salariés répondraient par une grève dure. Nous y sommes.

FO ne signera pas un tel accord, contraire aux intérêts des salariés.

La section syndicale FO de VYV3 PDL avec l'intersyndicale appelle à la grève à partir du 29 avril 2025 sur les revendications des salariés qui sont :

- **Le maintien des accords de temps de travail existant pour les activités *Personnes Âgées et Biens Médicaux*, et la mise en place d'un accord pour le secteur *Activités et Soins* ;**
- **Le maintien de tous nos acquis ;**
- **Une reconnaissance professionnelle réelle : respect de notre travail et de notre engagement, prime décentralisée versé à 100% sans condition ;**
- **L'augmentation des salaires par la revalorisation de toutes les grilles indiciaires d'un minimum de 5% non fongible avec les augmentations de Branche pour compenser la perte de pouvoir d'achat ;**
- **Non au forfait jour ;**
- **Un accord pour le maintien des conventions collectives ;**
- **Des postes à hauteur des besoins.**

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE apporte son soutien total et sans réserve à cette mobilisation.

Franck HOULGATTE
Secrétaire Général
Le 25 avril 2025

Contact : Anthony Kerdreux 06.27.17.31.95



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE

153-155 rue de Rome - 75017 PARIS - secretariat@unsfo.org - 01 44 01 06 10